

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2024

Absents excusés : DUMAS Lucie (procuration à MURET Valérie), POLLET-VIGUIER Valérie (procuration à FROMENTEZE Josette), PARROU Philippe (procuration à AYROLES Francis), LAMOTHE Jérôme (procuration à CASTANET Jean-Michel)

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DU JARDIN D'ENFANTS ET DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement revu comme suit afin d'intégrer une subvention de la Région Occitanie à hauteur de 85 000 €. Le dossier de demande de subvention sera monté en début d'année.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 019 254,00 €	DETR – Préfecture (35 %)	402 280,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle, frais d'études	130 471,19 €	Région Occitanie	85 000,00 €
		Département	148 000,00 €
		CAF	230 000,00 €
		Cauvaldor Fonds de Concours	50 000,00 €
		Fonds Propres / Emprunt	234 445,19 €
TOTAL HT	1 149 725,19 €	TOTAL	1 149 725,19 €

Suite à la consultation lancée pour les travaux, 36 entreprises ont candidaté.

Au 21.11.2024, le montant réglé pour la Maîtrise d'œuvre afin de mettre en place ce projet s'élève à 86 609 €.

GRUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier des travaux (2 311 611 € TTC) et de la maîtrise d'œuvre (337 264 € TTC) soit un total de 2 648 875 € TTC.

La subvention FERDER de 241 092 € sera versée courant 2025.

LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision annuelle des loyers communaux au 1^{er} janvier 2025 selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2024 qui est de 144,51.

La redevance du loyer de l'ancien Point Info occupé par le Centre des Monuments Nationaux, sera réévaluée le 1^{er} janvier 2025 en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2024 qui sera publié dans le courant du mois de décembre 2024.

BUDGET 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles orientations financières de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales en 2025 et notamment :

- la DGF restera stable. Il n'y aura pas d'indexation sur l'inflation
- le taux du FCTVA passera de 16.404 % à 14.85 % soit une baisse de 9,47 %
- les dépenses de fonctionnement ne seront plus prises en compte pour le FCTVA
- la mise en place du paiement de la TVA pour les communes possédant des parkings dits « fermés »

NICOLE

Suite à la problématique au hameau de Nicole parcelle AC 265 (appartenant à Mme Geneviève SOULIET) liée à la présence en bordure de la voie publique de différents matériaux (pierres, banchages, ficelles, etc ...) et à la gêne occasionnée pour la

circulation, le Conseil Municipal décide de faire effectuer un bornage de la parcelle AC 265 avec la voie publique afin de pouvoir matérialiser cette limite de propriété et ainsi d'éviter les débordements de matériaux.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire présente la réforme des redevances des collectivités issue de la loi de finances 2024 qui s'inscrit dans le principe pollueur / payeur. Elle permet de mieux reconnaître les efforts réalisés par les collectivités qui adoptent une gestion responsable et durable de leur patrimoine à la fois pour l'eau potable et l'assainissement. Elle prévoit dès le 1^{er} janvier 2025 la création de 3 redevances en substitution des redevances pour la pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte dont la Commune sera redevable :

- Redevance sur la consommation d'eau potable
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- Redevance pour performance des réseaux d'assainissement

Le Conseil Municipal,

- **Considérant** la nécessité d'avoir des excédents budgétaires pour l'entretien et la réfection des réseaux et afin de faire face aux besoins de fonctionnement : taxes de prélèvement, taxes réseaux, gestion du réseau,
- **Considérant** la volonté du Conseil Municipal de conserver la gestion, la production et la distribution de l'eau potable,
- **Considérant** la nécessité d'avoir un prix moyen supérieur à 1.65 € / m3 pour être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- **Considérant** la nécessité de la mise en réseau afin de sécuriser l'approvisionnement et la qualité de l'eau,

décide de modifier au 1^{er} janvier 2025 les tarifs d'eau et d'assainissement sur les bases ci-dessus :

SERVICE EAU :

- Abonnement 1 ^{er} compteur	79.23 €
- Abonnement 2 nd compteur	47.13 €
- Prix au m3 :	
de 0 à 500 m3 :	0.960 €
de 500 à 1000 m3 :	0.868 €
au-delà de 1000 m3 :	0.871 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- Abonnement	95.07 €
- Prix au m3	
de 0 à 300 m3	1.175 €

FORFAITS ASSAINISSEMENT :

- Château de Castelnaud	1 167.25 €
- GAEC de l'Autre Chèvre :	426.65 €

ECLAIRAGE PUBLIC DE CASTELNAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problématiques concernant l'éclairage public à Castelnaud notamment entre le porche et la Collégiale. Malgré plusieurs interventions de différents professionnels, l'éclairage public sur ce secteur est toujours défectueux. Des essais sont prévus pour le début d'année. Le Conseil Municipal décide de réaliser un nouvel éclairage public à partir du comptage électrique de la collectivité. Cette opération sera inscrite au budget 2025.

FELINES

Pour faire suite aux essais d'éclairage public sur le hameau de Félines, il est prévu de mettre en place 2 éclairages en parallèle : un éclairage pour la mise en valeur du patrimoine (four à pain, prieuré, chapelle) et un éclairage routier. Nous aurons ainsi la possibilité d'avoir un allumage et une extinction différente. Les travaux sont prévus à l'automne 2025.

AMENAGEMENT RUE DES BONS ENFANTS – RD 19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux débuteront le 6 janvier 2025. La route sera fermée pendant les travaux. Des déviations seront mises en place.

VIVIER DE BOSCAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation et de restauration du Vivier de Boscau dont le coût prévisionnel est estimé à 125 683 €HT.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Entreprise Range Cailloux	113 093.00 €	Financements publics :	
Entreprise TPJ	12 590.00 €	Etat (DETR-DSIL-FV)	10 000.00 €
		Région	15 000.00 €
		Département	25 000.00 €
		Communauté de Communes Cauvaldor	6 000.00 €
		LEADER	35 000.00 €
		Auto-financement	34 683.00 €
TOTAL	125 683.00 €	TOTAL	125 683.00 €

La date prévisionnelle de démarrage de l'opération est fixée au 2^{ème} semestre 2025

Le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet présenté estimé à 125 683 € HT sur les bases du plan de financement prévisionnel évoqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement et à signer tous les documents afférents à ce projet. Le Conseil Municipal à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué, à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 34 683 € HT.

DIAGNOSTIC RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Didier BERGUES présente le rapport d'analyse réalisée par le Bureau d'Etudes DEJANTE en charge de ce diagnostic. La station d'épuration de Prudhomat reçoit les effluents des communes de Loubressac et de Prudhomat, formant ainsi l'agglomération d'assainissement de Prudhomat.

Des intrusions d'eaux claires parasites sont présentes sur les réseaux, engendrant des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration.

Les communes souhaitent réaliser un diagnostic du réseau de collecte des eaux usées afin d'identifier l'ensemble des désordres responsables de ces entrées d'eaux claires pour aboutir à un programme de travaux permettant de les supprimer. Ainsi, les campagnes de mesures en conditions de « nappe haute » et de « nappe basse » ont mis en évidence les principaux défauts du réseau de collecte de Prudhomat.

L'apport principal d'eaux claires parasites permanentes sur la commune a été localisé sur le bassin de collecte Gaubert lors des inspections nocturnes. Il s'agit d'une infiltration. La réhabilitation de ce regard est donc à prévoir.

Des inspections télévisées ont été préconisées. De plus, afin de localiser les raccordements d'eaux pluviales au réseau de collecte des eaux usées, 1 600 ml de tests à la fumée ont également été préconisés. 37 diagnostics de branchement ont aussi été préconisés principalement sur le bassin de collecte de Bonneviolle (36 diagnostics de branchement) pour lequel une réaction importante du réseau a été observée par temps de pluie et sur le bassin de collecte Transfert STEP (1 diagnostic de branchement).

NATURA 2000

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier par lequel Madame la Préfète du Lot sollicite l'avis des communes sur la modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et tributaires ».

PARKING DE CASTELNAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du paiement de la TVA pour les parkings communaux dits « fermés ».

- Considérant la mise en place du paiement de la TVA pour les parkings communaux « fermés » au 1^{er} janvier 2025,
- Considérant la perte financière engendrée par ce reversement, la nécessité de cette recette afin de pouvoir effectuer à la fois les travaux d'entretien et de restauration du patrimoine autour du Château de Castelnaud et la nécessité d'investir dans les années futures autour de la réfection de l'éclairage public ainsi que d'un espace d'accueil pour les touristes au parking de Castelnaud, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif à 4 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

C.C.I.D.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame HEREIL, Inspectrice du Cadastre, a été présente sur notre commune pour effectuer des contrôles d'urbanisme qui seront analysés au cours de la séance de la C.C.I.D. du 7 février prochain.

Madame HEREIL sera présente à cette réunion.

COLLEGALE DE CASTELNAU

Monsieur Jean-Michel CASTANET fait le compte-rendu des travaux de maçonnerie qui ont débuté début décembre 2024. Les travaux de maçonnerie sont en cours de finition. Ils nous ont permis de passer des gaines qui nous serviront pour le nouvel éclairage public.

Les travaux de réfection du toit en lauzes de la chapelle seront réalisés à partir du mois de février 2025.

AMORTISSEMENTS

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour des durées d'amortissements des biens immobiliers du service d'eau et du d'assainissement ainsi que l'amortissement des subventions d'équipements versées sur le budget communal.

CDG 46

Dans le cadre de la promotion interne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création d'un emploi permanent de Rédacteur, relevant de la catégorie B, pour effectuer les missions de Secrétaire Générale de Mairie, à temps complet à compter du 1^{er} Février 2025.
- La création d'un emploi permanent de Rédacteur, relevant de la catégorie B, pour effectuer les missions de Secrétaire Générale de Mairie, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 5 heures, à compter du 1^{er} Février 2025.

BIP

Le prochain bulletin municipal est en cours de réalisation. Il sera distribué à compter du 31 janvier 2025.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 31 janvier 2025 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H15



Le Maire

**L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTES FÊTES DE FIN D'ANNEE
ET VOUS ADRESSE TOUS SES MEILLEURS VŒUX
POUR 2025**